

Bethesda, le 31 janvier 2015

Madame, Monsieur,
Chers compatriotes,

Alors que la nouvelle année s'est installée, mettons ensemble tous nos espoirs pour qu'elle soit placée sous le signe des valeurs de notre devise républicaine. Des valeurs universelles comme le rappelait le Président Obama avec force et émotion au soir du terrible 13 novembre dernier : « [...] Cette tragédie nous rappelle que la devise « Liberté Egalité Fraternité » n'évoque pas seulement les valeurs françaises mais les valeurs que nous partageons tous ».

Souhaitons également que l'unité des Français l'emporte sur la division. Le projet de réforme constitutionnelle sur la déchéance de la nationalité, s'il était adopté, créerait deux catégories de citoyens. Il porterait atteinte au principe d'égalité de tous les Français que nous revendiquons et qui est notre force. L'apaisement et la raison doivent prévaloir dans notre volonté commune de faire face aux épreuves.

Dans leur vie d'expatriés, les Français veillent à ce que soit assurée, aussi, une égalité de traitement avec leurs concitoyens résidant en France. Matthias Fekl, Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger a reconnu et validé cette demande, déclarant dans un entretien avec des journalistes : « Les Français de l'étranger ont droit au même degré de service que les Français de France. »

(lepetitjournal.com du 17 décembre 2015).

Je reste à votre écoute pour répondre à vos questions et être le porte-parole de vos demandes auprès des services compétents et des élus en France.

Je continuerai, comme je m'y suis engagée, à me déplacer régulièrement dans notre circonscription et à venir à votre rencontre.

Monique Curioni

Vous trouverez ci-après pour votre information :

- Déplacement dans la circonscription
- Subvention
- Liberté, Egalité, Fraternité
- Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- Études supérieures en France
- Certificats de vie
- Carte vitale des retraités français hors régime général
- La Caisse des français de l'étranger (CFE)
- La MGEN et l' "Obamacare"
- A suivre...
- Divers

· Déplacement dans la circonscription

Le 21 octobre 2015 à Richmond :

Une réunion organisée par Monsieur Joël Cabot de «Français du monde» avec Madame Françoise Mullen de l'Alliance Française de Richmond et enseignante à VCU nous a permis, du moins d'essayer, de recenser les offres d'enseignement du français qui sont offertes aux familles francophones pour leurs enfants, d'identifier leurs attentes, de faire le point sur les difficultés rencontrées, de réfléchir à l'organisation qui devrait être mise en place pour

mutualiser les ressources. Nous avons convenu au cours de nos échanges de l'importance d'évaluer les besoins.

• **Subvention**

En 2015, Monsieur Richard Yung, Sénateur des Français établis hors de France a accordé sur la réserve sénatoriale une aide financière de 2000 euros à « L'école du Samedi » de Pittsburgh. Cette association, née de l'initiative de parents francophones, propose des cours de français pour les enfants scolarisés dans le système américain. Cette somme a été consacrée à l'achat de matériel pédagogique et de livres de bibliothèque.

• **Liberté, Egalité, Fraternité**

Lors du Conseil d'établissement du Lycée Rochambeau du 5 novembre 2015, j'ai porté à la réflexion de ses membres la proposition d'afficher dans les locaux de l'établissement la devise républicaine « [Liberté, Egalité, Fraternité](#) ». Cette proposition reprend l'initiative des conseillers consulaires du Japon notamment. Elle se rattache également à la résolution votée à l'unanimité par les conseillers à l'Assemblée des Français de l'Etranger afin que cette mesure soit appliquée aux établissements liés à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), en tenant compte de la sécurité des personnes et des lieux.

L'AEFE a apporté une réponse favorable à cette demande pour les établissements en gestion directe, les établissements conventionnés ou partenaires.

La résolution et la réponse sont accessibles à :

www.assemblee-afe.fr/devise-et-valeurs-republicaines.html

• **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**

La session de la journée défense et citoyenneté est organisée à l'étranger par le consulat sous la responsabilité du chef de poste. Une convocation écrite parviendra aux candidats les informant de la date fixée. Pour notre circonscription, se reporter à cet [article](#).

Un [arrêté](#) relatif au recensement et à la participation des Français établis hors de France à la journée défense et citoyenneté a été publié le 20 janvier 2016. Cet arrêté remplace le texte de juin 1998.

Il précise les dispositions associées au code du service national. Il procède à la transmission dématérialisée des données du recensement. Il simplifie les conditions liées aux obligations du service national pour les Français âgés de 16 à 25 ans.

De [nombreuses informations](#) sont disponibles comme les dispositions applicables aux doubles nationaux, la possibilité de faire sa JDC lors d'un séjour en France , etc...

• **Études supérieures en France**

La rentrée 2016 se prépare dès à présent.

- *Inscription*

Les élèves de terminales, les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent qui souhaitent suivre des études supérieures en France, doivent s'inscrire à partir de la plateforme Postbac.

La 1ère étape du processus d'admission (inscription, saisie des vœux) qui comporte 6

étapes successives s'étendra du 20 Janvier au 20 Mars 2016.

Accéder à la [plateforme](#)

- *Participation à la JDC*

Le certificat attestant de sa participation à la JDC ou d'exemption médicale est obligatoire pour poursuivre ses études en France, jusqu'à 25ans.

- *Logement : **Caution locative étudiante***

Trouver un logement lorsqu'on est étudiant est souvent difficile. Pour ceux dont les parents vivaient hors de France, cela était encore moins aisé et ce quel que soit leur niveau de revenus. Les bailleurs privés refusaient souvent de les accepter comme caution, faute de pouvoir présenter une feuille d'imposition en France.

Tous les étudiants de moins de 28 ans, boursiers ou non (ainsi que les doctorants et post-doctorants étrangers, quel que soit leur âge) qui disposent de revenus suffisants mais ne peuvent présenter de caution familiale, amicale ou bancaire peuvent prétendre à la caution locative étudiante (CLE).

La CLE peut s'appliquer aux logements proposés par des bailleurs privés ou publics. Des plafonds de loyer sont fixés en fonction des régions.

Cette mesure offre aux propriétaires l'assurance de percevoir leurs loyers, l'Etat se portant garant en cas de défaillance. Un fonds de garantie auquel contribue l'Etat, la Caisse des Dépôts et les Régions, a été mis en place.

L'étudiant bénéficiaire pour sa part verse 1,5 % du montant du loyer (cotisation plafonnée).

La CLE est gérée par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Pour soumettre une [demande](#)

Pour en savoir [plus](#)

- ***Certificats de vie***

Les personnes retraitées vivant à l'étranger doivent fournir, au plus une fois par an, un justificatif d'existence. Si le certificat de vie parvient après un délai minimal de un mois à compter de la date à laquelle il aurait dû être reçu, le versement de la pension de retraite est suspendu.

- *Mutualisation*

Les retraités français de l'étranger qui dépendent de plusieurs caisses de retraites sont contraints de produire à plusieurs reprises au cours d'une année ce document qui les

obligent à se déplacer auprès de leur consulat ou du consul honoraire.

La coordination des régimes de retraite obligatoire (de base et complémentaire) est à l'étude. L' « Union Retraite »* est notamment chargée de cette mission et de réfléchir à des mesures de simplification et de mutualisation.

Pour plus d'information, voir le courrier de Marisol Touraine, Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes à Hélène Conway Mouret, Sénatrice :

[Scan0094.jpg](#)

[Scan0095.jpg](#)

** L'Union des institutions et services de retraites est un groupement d'intérêt public créé par la loi n° 2014-40 sur la réforme des retraites du 20 janvier 2014.*

- *Authentification*

En plus des autorités françaises compétentes qui assurent cet acte, les conseillers consulaires devraient pouvoir également authentifier les certificats de vie après que le formulaire Cerfa n°11851*02 ait été actualisé.

• **Carte vitale des retraités français hors régime général**

La délivrance de la carte vitale pour les retraités français résidant à l'étranger reste à ce jour limitée aux retraités du régime général.

Dans sa réponse à la question écrite de la Sénatrice Conway-Mouret sur les conditions de délivrance de la carte vitale à d'autres catégories de retraités, Mme Touraine, Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes n'apporte aucune nouvelle disposition. Toutefois, elle précise la procédure à suivre pour obtenir le remboursement des frais de santé engagés en France :

- les retraités d'une profession libérale s'adressent à l'organisme conventionné qui gère leurs droits avant leur départ de France.

- les pensionnés de la fonction publique s'adressent à la mutuelle gestionnaire de leurs droits.

Question et réponse complète sur ce [lien](#).

Pour les retraités de la fonction publique qui n'ont aucune assurance complémentaire, j'ai demandé à Monsieur Jean-Luc Nimirf de la Direction des Affaires Juridiques au CLEISS*, si une procédure spécifique avait été formalisée. Dans son courriel du 21 décembre 2015, il m'a informé avoir porté mon interrogation à la connaissance de sa hiérarchie mais n'avoir pas encore reçu de réponse.

** Centre de Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale*

• **La Caisse des français de l'étranger (CFE)**

La réforme de la gouvernance de la CFE qui a conduit au renouvellement de son conseil d'administration a pris effet le 1^{er} janvier 2016.

- *Les administrateurs*

18 administrateurs sur les 21 que compte le conseil d'administration ont été élus le 18 octobre 2015 lors de la session plénière de l'AFE et parmi eux, Annie Michel et Julien Ducourneau, conseillers consulaires de New-York.

Annie Michel qui était déjà administratrice connaît bien les problématiques spécifiques qui se posent aux Etats-Unis avec la mise en place de l'Obamacare. Julien Ducourneau apportera ses compétences de juriste à l'exercice de son premier mandat.

- *Le conseil d'administration*

Le premier [conseil d'administration](#) de la Caisse des Français de l'Étranger s'est réuni du 17 au 19 janvier 2016. Il a procédé à l'élection des membres du nouveau bureau et à la constitution des nouvelles commissions.

Le conseil d'administration, qui aura à engager des réformes, pourra pour ses travaux se référer au [rapport](#) conjoint des Inspections générales des affaires sociales (IGAS) et des finances (IGF) publié le 30 septembre 2015 .

Le rapport de l'IGAS et de l'IGF sera présenté à la prochaine session de l'AFE qui aura lieu du 13 au 18 mars 2016 à Paris. Un membre de la direction de la CFE sera invité.

• *La MGEN et l' "Obamacare"*

La MGEN s'engage auprès de ses adhérents à les réintégrer dans l'offre MGEN Santé Prévoyance, sans aucune pénalité sur leur cotisation après leur [retour définitif en France](#). Elle a adressé un [courrier](#) à ses adhérents.

La décision de la direction de la MGEN est positive. Elle apporte une option supplémentaire à ses adhérents dans le choix qu'ils ont à faire avec la mise en place de l'"Obamacare". Cependant, les recommandations données par la mutuelle - et par la CFE - de conserver une couverture médicale française associée à une couverture médicale américaine ne peuvent être considérées comme satisfaisantes : elles ne sont pas financièrement supportables par la plupart des assurés.

• *A suivre...*

- La mise en oeuvre de la loi du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 élargit l'accès au droit à la sécurité sociale pour les Français établis hors de France. Elle propose notamment la prise en charge de leurs frais de santé lors de leurs séjours temporaires en France s'ils n'exercent pas d'activité professionnelle.

Pour les bénéficiaires, des questions se posent : comment faire valoir ses droits, connaître la caisse de rattachement, activer son affiliation,... ? Quelle coordination pour les adhérents de la CFE sans activité, avec l'offre de l'option payante de la caisse pour des soins dispensés en France lors de séjours allant de 3 à 6 mois ?

- Pré-demande de passeport en ligne : une expérimentation d'un nouveau téléservice est menée dans plusieurs départements français pour faciliter la demande de passeport.

· Divers

- **Courrier administratif**

Pour vous aider dans vos démarches auprès d'une administration, d'une banque, ... le site Service-Public.fr vous apporte une aide à la rédaction de votre courrier.

Des [modèles de lettres](#), 197 au total, sont mis en ligne, qu'il s'agisse de saisir la Banque de France pour demander un droit au compte, de mettre fin à une autorisation de prélèvement bancaire, de rédiger une attestation sur l'honneur, de désigner une personne de confiance ou de répondre à d'autres situations peu courantes mais où il importe d'être précis et d'aller à l'essentiel.

- **Versement des retraites**

Vous pouvez consulter le [calendrier](#) prévisionnel des règlements des pensions de retraite de 2016.

- **Retour en France**

Pour s'informer des démarches à accomplir avant de quitter son pays de résidence, à l'arrivée en France, connaître ses droits, demander de l'aide, en trouver, ... "Retourenfrance.fr".

Cette plateforme d'information et d'entraide sur le retour en France après expatriation et sa page facebook ont été mises en service au printemps 2015. Cette offre sera complétée par la réalisation d'un guide administratif interactif qui sera accessible à tous en 2016.

[Plus d'information](#)